



## ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA

Le BARP, le 14 mars 2023

### AIDE AUX ETUDES : NOTE ALAS N° 18 / 2023 STAGES SCOLAIRES ANNÉE 2022 / 2023

(La présente note annule et remplace la note ALAS N° 53/22)

---

#### PERIODE DE REFERENCE

---

Les dossiers traités concernent l'année scolaire 2022/2023, c'est-à-dire du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023.

---

#### MODALITES D'INSCRIPTION

---

Les inscriptions se font directement à partir de la création d'un **dossier en ligne** via le site OAASIS disponible depuis le réseau O (<https://oaasis.fr>). Le dossier (formulaire de demande + pièces justificatives) doit être déposée dans un seul fichier avant la date limite d'inscription.

**Date limite d'inscription : 30/09/2023**

***Nota :** Si vous rencontrez des problèmes lors de votre inscription en ligne, veuillez prendre contact avec le BLG, soit par mail, soit par téléphone pour convenir d'un RV afin de faire votre inscription en ligne avec le BLG au bâtiment 256.*

**Référent BLG** pour cette prestation : Henri ERRECA (☎ 4.68.16)

---

#### BENEFICIAIRES :

---

Tous les ouvriers-rattachés géographiquement au CESTA, dont les enfants sont bénéficiaires de prestations au sens de la note ACAS R1 (disponible sur le site intranet de l'ALAS), peuvent solliciter une aide de l'ALAS pour un stage durant la scolarité enseignement second degré lycée ou supérieur de leurs enfants.

ALAS CEA CESTA 15, avenue de sablières CS 60001 33116 LE BARP CEDEX

Email BLG CESTA : [anne.garcin@dam.c](mailto:anne.garcin@dam.c) / [dominique.dray@dam.c](mailto:dominique.dray@dam.c) / [Henri.ERRECA@dam.c](mailto:Henri.ERRECA@dam.c)

Tél. 05 57 04 48 81 / 04 46 14 / 04 68 16

Association loi de 1901 déclarée le 02/06/1983 - RNA W336000939 – SIRET 38052150000013

## CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER

### Le dossier est recevable si :

- L'établissement fréquenté est un établissement public de l'Éducation Nationale ou un établissement privé régi par un contrat d'association.
- Le stage est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État Français.
- Il existe une convention de stage entre l'école et l'entreprise (à fournir))
- La durée du stage est au moins égale à 1 mois

**Les cas particuliers seront instruits en commission scolarité et soumis au vote de l'AGO.**

## CALCUL DE LA PARTICIPATION EN FONCTION DU CS :

Cette prestation est soumise à condition de ressources et à la fourniture des factures. Les modalités de prise en compte des frais et des plafonds sont données dans le tableau ci-dessous :

<b><u>Plafond total mensualisé</u></b>	12 % du plafond mensuel de la sécurité social, soit en 2022 439,92€ par mois de stage		
<b><u>Frais de transport</u></b>	Transport en commun, justificatif : billets Les déplacements à l'intérieur d'une même communauté urbaine ne seront pris en compte que sous forme d'abonnement		
		<b><u>Plafond</u></b>	<b><u>calcul</u></b>
	Véhicule personnel kilométrage + carburant	50 €	Frais réel : 0.14€ /km carburant inclus
	Autres frais péage, parking	<b>100€</b> pour la durée du stage	
<b><u>Frais de logement</u></b>	Frais réel hors charges		



<b>Calcul des aides</b>	(Frais logement + frais de transport - (rémunération, gratification, indemnité)) <i>plafonné à 439,92€ max /mois</i> x (% participation associé au CS)
-------------------------	--

La participation est fonction du Coefficient Social, selon le barème ci-joint.

<b>Coefficient Social (CS)</b>			<b>Montant minimal de l'aide aux études par mois de stage</b>	<b>Montant maximum de l'aide aux études par mois de stage</b>
<b>Supérieur à</b>	<b>Inférieur (ou égal) à</b>	<b>Taux (%)</b>		
0	750	61%	0€	268 €
750	900	54%	0 €	237 €
900	1050	47%	0 €	206 €
1050	1200	40%	0 €	175 €
1200	1350	34%	0 €	149 €
1350	1500	29%	0 €	127 €
1500	1650	25%	0 €	109 €
1650	1800	22%	0 €	96 €
1800		20%	0 €	87 €
CS non calculé		20%	0 €	87 €

Le montant de la participation sera arrondi à l'euro près.

**Toute participation d'un montant inférieur à 10€ ne sera pas versée**

---

## MODALITE DU VERSEMENT

---

Cette participation sera versée selon le choix fait par le salarié lors de l'inscription en ligne selon les modalités suivantes :

- soit par **virement sur salaire** du salarié, minorée des charges patronales (environ 30% de la somme versée) et déclarée à l'administration du CEA (imposable et assujettie aux charges sociales),
- soit versée en **carte culture dématérialisée Illicado** (exonérée de toutes charges et non imposables).
  - ✓ Les bénéficiaires seront informés par mail de l'arrivée des chèques ILLICADO, à partir de leur compte personnel sur OUI\_CSE (renseignement adresse email personnel obligatoire).



## PIECES DU DOSSIER A FOURNIR

	<b>Justificatifs (O/N)</b>
✓ Avis d'imposition de l'année n-1, à défaut le CS maximum sera appliqué	
✓ Certificat de scolarité ou d'inscription (année n, n+1) précisant le statut de l'Établissement	
✓ Copie de la convention de stage obligatoire	
✓ Attestation de l'employeur suivant le modèle	
<b>Frais de logement :</b>	
✓ Attestation des frais liés au logement (loyer...)	
<b>Frais de transport :</b>	
✓ Justificatifs des frais de transport (billet transport en commun, péage, abonnement)	
✓ Tableau des frais de transport complété	

Le Président de l'ALAS



Sébastien VERDELET





## ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA

### Formulaire de demande de participation Prestation Stages Scolaires 2023

✓ Cette note s'applique du **05/09/2022** au **07/07/2023**.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN LIGNE : 30/09/2023**

L'inscription est disponible sous OAASIS dans la rubrique «Enfants/Scolarité».

- Connectez-vous à votre compte personnel OAASIS : <https://oaasis.cea.fr>.
- Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « *j'ai oublié mon mot de passe* ».
- **Référent BLG** pour cette prestation : Henri ERRECA (☎ 4.68.16)

Le choix du mode de règlement pour le complément carte cadeau dématérialisée se fait en sélection l'option choisi lors de l'inscription en ligne :

#### STAGE SCOLAIRE CESTA - 2022-2023



Inscription Carte Culture

Inscription Virement

(participation minorée des charges URSSAF)

ALAS CEA CESTA 15, avenue de sablières CS 60001 33116 LE BARP CEDEX

Email BLG CESTA : [anne.garcin@dam.c](mailto:anne.garcin@dam.c) / [dominique.dray@dam.c](mailto:dominique.dray@dam.c) / [Henri.ERRECA@dam.c](mailto:Henri.ERRECA@dam.c)

Tél. 05 57 04 48 81 / 04 46 14 / 04 68 16

Association loi de 1901 déclarée le 02/06/1983 - RNA W336000939 – SIRET 38052150000013

5/7

6/7

**Formulaire de demande de participation à  
imprimer, remplir et numériser  
Prestation Stages Scolaires 2023**

Date	Justificatifs de paiement	Montant	Validation BLG

**Tableau des frais de transport :**

			Km	
--	--	--	----	--

			parcours <sup>1</sup>	

Date du dépôt du dossier :	
----------------------------	--

Signature du salarié valant attestation sur l'honneur

□

7/7

<p><b>ATTESTATION EMPLOYEUR</b> à imprimer, remplir et numériser</p>
--

Fait à

Le

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> La distance se fait point à point (adresse résidence et adresse entreprise), calculée sur le trajet conseillé par le site internet : <http://www.viamichelin.fr>



Je soussigné ....., représentant l'entreprise  
....., certifie que le (la) stagiaire  
.....

- ✓  a reçu une rémunération, gratification, ou indemnité durant le stage ou le contrat en alternance, d'un montant de .....€.
- ✓  n'a reçu ni rémunération, ni gratification, ni indemnité durant le stage.

Tampon et signature du représentant de l'entreprise.

**ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA**

